

SNUipp
71 FSU
Maison des syndicats
2 rue du Parc
71100 Chalon sur Saône

Division
des personnels

Mâcon, 13 décembre 2010

affaire suivie par
Michèle Cence
Téléphone
03 85.22.55.95

michele.cence@ac-dijon.fr

Cité administrative
Boulevard Henri Dunant
BP 72512
71025 Mâcon cedex 9

Objet : Prise en compte d'une promotion au 1^{er} mars 2011 dans le calcul de pension de retraite au 31 août 2011.

Suite à votre question au cours de la commission administrative paritaire du 3 décembre 2010, relative à la prise en compte dans le calcul de pension de retraite au 31 août 2011 d'une promotion prenant effet au 1^{er} mars 2011, je vous informe que j' ai saisi le service juridique du rectorat de Dijon ainsi que le service des pensions qui m' ont signifié que cette promotion sera bien prise en compte dans le calcul de pension pour un départ en retraite au 31 août 2011.

Signé
François Bourguignon
Inspecteur d'académie